

HOLDING STOCKHOLM
Société par actions simplifiée
au capital de 180 514 859 Euros
Siège social : 18, Rue Hélène François Missoffe
75017 PARIS
R.C.S. PARIS 953 287 646

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2025

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30.

Les associés de la société HOLDING STOCKHOLM, Société par Actions Simplifiée au capital de 180.514.859 euros, divisé en 180.514.859 actions de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire en visioconférence via la plateforme MICROSOFT TEAMS, sur convocation de la Présidente faite à chaque associé par courriel avec AR du 08 décembre 2025.

L'Assemblée est présidée par la société VEX, représentée par Monsieur Emmanuel VILLETTE, Présidente de la société HOLDING STOCKHOLM.

La société EURAUDIT et la société KPMG, Co Commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoquées sont absentes excusées.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant le quorum nécessaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- *Les justificatifs des convocations régulières des associés,*
- *La feuille de présence,*
- *Le rapport de la Présidente,*
- *Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,*
- *Les statuts de la société.*

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés et aux Commissaires aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour qui suit :

- **Lecture du rapport de la Présidente,**
- **Modification de la dénomination sociale et modification corrélative de l'article «Dénomination sociale» des statuts,**
- **Pouvoirs à donner en vue des formalités.**

La Présidente donne lecture de son rapport, puis déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente décide d'adopter comme **nouvelle dénomination sociale, à compter rétroactivement du 1^{er} décembre 2025 : ADENES Group.**

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 3 DÉNOMINATION SOCIALE

La dénomination de la Société est : **ADENES Group.**

Sur tous actes ou tous documents émanant de la société et destinés aux tiers, doit figurer l'indication de la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots : « société par actions simplifiée » ou des initiales « S.A.S » et de l'énonciation du capital social.»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la Présidente et répertorié sur le registre des décisions d'Assemblées Générales.

La Présidente

Monsieur Emmanuel VILLETTE représentant la société VEX,
Présidente de la société HOLDING STOCKHOLM